

Décision Générale colonial

Décision n° 444 décision n° 444 du 28 juin 1941

n° 444

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 28 juin 1941
Numéro JO n° 535 du 30/06/1941	Date du numéro 30 juin 1941

TEXTE INTÉGRAL

A compter du 1er juillet 1941, il est accordé à titre transitoire un congé de quinze jours à salaire entier, à chacun des agents de l'usine électrique ci-après dénommés : Hersi Hassan, forgeron : Shire Ghere, chef d'équipe.